



Le Mot du Maire :

les élections municipales se sont tenues les 9 et 16 mars derniers avec une bonne participation. De cette consultation un nouveau conseil s'est constitué pour exercer sereinement sa mandature.

Un grand merci aux électeurs.

En renouvelant votre confiance aux membres sortants, vous avez permis l'entrée de dix nouveaux membres soucieux de s'impliquer dans la vie communale.

Tous sont décidés à travailler avec dynamisme, à mes côtés, pour le bien de la commune.

Dans notre beau village, de nouvelles habitations voient le jour, signe qu'il demeure attractif.

Nous favoriserons cette croissance en poursuivant la réalisation des projets décidés par le précédent conseil : Le lancement de la 2^{ème} tranche du Centre Bourg pour 2009, l'amélioration de la voirie des Hameaux, bien entendu par une gestion saine des finances telle que nous l'avons trouvée.

Le Conseil municipal s'investira pour accompagner cette dynamique.

L'équipe municipale s'active à mes côtés, et je les en remercie, comme je remercie les associations qui continuent à œuvrer et à valoriser notre village, elles contribuent à lui donner une image forte.

Nous les rencontrerons bientôt, pour travailler ensemble avec enthousiasme et respect, pour que notre village rayonne dans cette région de la vallée de l'Omignon où il fait bon vivre..



Nouveau Titre, nouveau bulletin...

Ce n'est pas de la pub et l'objectif de ce nouveau bulletin d'informations bimestriel sera d'associer rapidement par la diffusion d'une information vraie, l'ensemble de nos concitoyens aux projets et aux décisions prises dans la commune et qui les concernent, fussent-elles parfois désagréables!

La diffusion d'une information rapide est aussi un bon moyen pour l'équipe municipale d'échanges...

Vous y trouverez donc les comptes rendus, parfois même non encore approuvés car trop récents, de chaque réunion de conseil municipal. Ceux ci ne seront donc plus diffusés dans le bulletin « notre village ». Néanmoins ce journal communal de liaison continuera de paraître annuellement avec une réorientation de son contenu vers le monde associatif, l'état civil, les permanences, les informations émanant des syndicats ou des assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale.

Pourquoi pas un espace réservé à nos commerçants?

Nous offrirons aussi la possibilité à chacun de nos concitoyens de pouvoir s'exprimer librement.

Cette expression libre, nous nous engageons à la publier intégralement, sous la seule responsabilité de leur auteur et à la seule condition qu'elle ne soit, ni outrancière, ni injurieuse. Toutes vos idées seront les bienvenues.

Contacts : Secrétariat de la Mairie ou le secrétaire de rédaction au 03 22 85 62 23 ou par courriel : michel.capon@wanadoo.fr

Résumé de la réunion du conseil municipal du 21 mars 2008.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : O.BLERIOT- E. BOURSIN – M.BOUTILLIER – Y.BRESOUS – M.CAPON – JF CARBONNAUX – C.CHASSAGNOUX – JF GOURDIN – P.GOURLIN – J.HAPPE – P.LEVERT – M.RIGAUX – D.RIGOLIN – P.VANDEROSIEREN – D.WILLEMANN.

La séance a été ouverte sous la présidence de M.André VALLETTE- Maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer Ms & Mmes; Yannick BRESOUS (343 voix)- Philippe LEVERT (287 voix) – Jean-François GOURDIN (286 voix) – Joël HAPPE (275 voix) – Marc RIGAUX (272 voix) – Philippe GOURLIN (241 voix) – Elisabeth BOURSIN (239 voix) – Patrice VANDEROSIEREN (239) – Olivier BLERIOT (239 voix) – Michel CAPON (231 voix) – Dominique RIGOLIN (226 voix) – Dominique WILLEMANN (213 voix) – Jean-François CARBONNAUX (208 voix) – Maryse BOUTILLIER (207 voix) – Christine CHASSAGNOUX (163 voix) dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M.VALLETTE demande à l'assistance d'observer une minute de silence en mémoire de M. Lazare PONTICELLI –dernier Poilu de la guerre 1914 – 1918 disparu cette semaine, ainsi qu'en mémoire de M.Marcel CHASSAGNOUX – conseiller municipal décédé en 1995 – Il remercie Melle Laurence ELOIRE – secrétaire de Mairie- pour tout le travail accompli à ses côtés, et sa disponibilité. Il lui remet ensuite les clés de la mairie et quitte l'assemblée en donnant la présidence à M. Marc RIGAUX – doyen d'âge...

M Marc RIGAUX, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, préside donc la suite de cette séance en vue de l'élection du Maire.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance M.Y BRESOUS et pour assesseurs Mmes E. BOURSIN & C. CHASSAGNOUX.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

ÉLECTION DU MAIRE :

Le président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-7, L. 2122-8 et L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L. 2122-7 de ce code.

Vote à bulletin secret, après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15 - bulletins blancs ou nuls : 2

suffrages exprimés : 13 - majorité absolue : 7

Ont obtenu :- M. Marc RIGAUX : 13 voix

M. Marc RIGAUX ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire, et a été immédiatement installé. M. Marc RIGAUX déclare accepter d'exercer cette fonction.

ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE.

Sous la présidence de M. Marc RIGAUX – Maire- et en application de l'article L.2122-17 du CGCT, le conseil municipal est invité à déterminer le nombre d'adjoints au Maire. M. RIGAUX rappelle que selon les art.L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT la commune compte tenu de sa population, peut disposer de quatre adjoints au Maire maximum.

Jusqu'à présent la commune disposait de quatre adjoints. Après vote, le Conseil décide de fixer à QUATRE (4) le nombre d'adjoints au Maire de cette mandature.

ÉLECTION DU PREMIER ADJOINT.

Vote à bulletin secret, un seul tour de scrutin, après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15 - bulletins blancs ou nuls : 1

-suffrages exprimés : 14 - majorité absolue : 8

Ont obtenu :- Mme Elisabeth BOURSIN : 13 voix, M.Yannick BRESOUS : 1 voix

Mme Elisabeth BOURSIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Premier Adjoint, et a été immédiatement installée.

ÉLECTION DU DEUXIEME ADJOINT.

Vote à bulletin secret, un seul tour de scrutin, après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15 - bulletins blancs ou nuls : 0

-suffrages exprimés : 15 - majorité absolue : 8

Ont obtenu : M.Yannick BRESOUS : 9 voix, M.Patrice VANDEROSIEREN : 6 voix.

M.Yannick BRESOUS, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Deuxième Adjoint, et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DU TROISIEME ADJOINT.

Vote à bulletin secret, un seul tour de scrutin, après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15 - bulletins blancs ou nuls : 0

-suffrages exprimés : 15 - majorité absolue : 8

Ont obtenu : M.Michel CAPON : 8 voix, M.Philippe LEVERT : 7 voix.

M.Michel CAPON, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Troisième Adjoint, et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DU QUATRIEME ADJOINT.

Vote à bulletin secret, un seul tour de scrutin, après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15 - bulletins blancs ou nuls : 0

-suffrages exprimés : 15 - majorité absolue : 8

Ont obtenu : M.Joel HAPPE : 7 voix, M.Dominique RIGOLIN : 8 voix.

M. Dominique RIGOLIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Quatrième Adjoint, et a été immédiatement installé.

Monsieur RIGAUX remercie tous les électeurs et les conseillers pour leur confiance et espère que cette nouvelle équipe travaillera sereinement pour le bien du village et de ses habitants. Il remercie également les auditeurs libres venus assister à cette réunion.

Levée de séance à 21h40.

Prochaine réunion du conseil le vendredi 28 Mars à 20h30, ordre du jour :

Indemnités Maire & adjoints.

Désignations des délégués aux divers syndicats – EPCI – CCPH – CCAS ...

Commissions communales.

Résumé de la réunion du conseil municipal du 28 mars 2008.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : O.BLERIOT- E. BOURSIN – M.BOUTILLIER – Y.BRESOUS – M.CAPON – JF CARBONNAUX – C.CHASSAGNOUX – JF GOURDIN – P.GOURLIN – J.HAPPE – P.LEVERT – M.RIGAUX – D.RIGOLIN – P.VANDEROSIEREN – D.WILLEMAN
Le conseil a choisi pour secrétaire de séance M.Y BRESOUS et pour assesseurs Ms. J.HAPPE & P.GOURLIN.

Mme E.BOURSIN tient à remercier au nom des deux autres conseillères municipales -Mmes M.BOUTILLIER & C.CHASSAGNOUX- les conseillères du mandat précédent (Mmes M.GOURLIN - MH DUJARDIN & MI ISTE) pour le travail accompli et précise qu'elles feront de leur mieux pour assurer leurs nouvelles fonctions.

INDEMNITES DES ELUS :

M. le Maire expose au conseil qu'en vertu des articles L.2123-20 & suivant du CGCT, il appartient au conseil municipal de fixer- dans les limites fixées par la Loi- les indemnités allouées au Maire et aux adjoints . La proposition est la suivante :

Fonction	% autorisé	% proposé	Brut mensuel
Maire	31% de l'indice 1015	20% de l'indice 1015	748,25
1 ^{er} adjoint	8.5% de l'indice 1015	8% de l'indice 1015	299,30
2 ^{ème} adjoint	8.5% de l'indice 1015	5.5% de l'indice 1015	205,77
3 ^{ème} adjoint	8.5% de l'indice 1015	4% de l'indice 1015	149,65
4 ^{ème} adjoint	8.5% de l'indice 1015	4% de l'indice 1015	149,65

Philippe LEVERT intervient et demande ce qui justifie une hausse des indemnités par rapport à la précédente mandature et donne lecture des indemnités allouées précédemment; à savoir :

Fonction	% autorisé	% alloué	Brut mensuel
Maire	31% de l'indice 1015	10.38% de l'indice 1015	388,34
1 ^{er} adjoint	8.5% de l'indice 1015	4.20% de l'indice 1015	157,13
2 ^{ème} adjoint	8.5% de l'indice 1015	2.60% de l'indice 1015	97,27
3 ^{ème} adjoint	8.5% de l'indice 1015	2.10% de l'indice 1015	78,57
4 ^{ème} adjoint	8.5% de l'indice 1015	1.10% de l'indice 1015	41,15

M.RIGAUX répond que les dépenses liées à ces fonctions sont bien réelles, que la tendance n'est pas à la baisse, et qu'elles nécessitent la perception d'une indemnité compensatrice. Il regrette que les anciens adjoints n'en aient pas bénéficié.

Après vote, le conseil décide par 11 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions d'allouer à compter du 21 mars 2008 les indemnités suivantes :

1. Indemnité mensuelle du Maire : 20% de la valeur afférente à l'indice brut 1015.
2. Indemnité mensuelle du 1^{er} Adjoint: 8 % de la valeur afférente à l'indice brut 1015.
3. Indemnité mensuelle du 2^{ème} Adjoint: 5.5 % de la valeur afférente à l'indice brut 1015.
4. Indemnité mensuelle du 3^{ème} Adjoint: 4% de la valeur afférente à l'indice brut 1015.
5. Indemnité mensuelle du 4^{ème} Adjoint: 4% de la valeur afférente à l'indice brut 1015.

2. DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS AU MAIRE : en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT , le conseil municipal peut déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences. Afin de faciliter la gestion des affaires communales et après délibération le conseil décide par 15 voix pour de confier à M. le Maire pour la durée du présent mandat, les délégations suivantes :

- 1° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 2° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 3° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 4° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 5° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 6° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€ ;
- 7° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts;
- 8° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 9° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,
- 10° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
- 11° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite *par exemple de 10 000 € par sinistre*;
- 12° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 13° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000 € par année civile ;
- 14° D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;
- 15° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme.

3. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES : elle est constituée du Maire, de trois membres titulaires et de trois membres suppléants , de la Trésorière Municipale et d'un représentant de la D.R.C.R.F.

Sont candidats : M.CAPON – D.WILLEMAN – Y.BRESOUS (titulaires)

D.RIGOLIN – JF GOURDIN – P.GOURLIN (suppléants)

Après vote, le conseil désigne à l'unanimité les personnes suivantes :

Titulaires	Voix	Suppléants	Voix
Michel CAPON	15	Dominique RIGOLIN	15
Dominique WILLEMAN	15	J.François GOURDIN	15
Yannick BRESOUS	15	Philippe GOURLIN	15

4. DESIGNATION DES DELEGUES AUX DIVERS SYNDICATS – E.P.C.I. – C.C.P.H – CCAS :

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires. Ms P.LEVERT & Y.BRESOUS souhaitent un vote à bulletin secret pour l'élection des délégués de la Communauté de Communes du Pays Hamois.

Après un appel de candidatures, il est procédé au déroulement du vote.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS HAMOIS.

3 titulaires & 3 suppléants.

Candidats au poste de titulaires : M.RIGAUX – Y.BRESOUS – D.WILLEMANN – P.GOURLIN – M.CAPON – E.BOURSIN.

Un seul tour de scrutin, après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15 - bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15 - majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. Marc RIGAUX : 15 voix - M.Yannick BRESOUS : 10 voix
- M. Michel CAPON : 8 voix - M.Philippe GOURLIN : 5 voix
M.Dominique WILLEMANN : 5 voix - M. Joël HAPPE : 1 voix

Mme Elisabeth BOURSIN : 1 voix

Ms. Marc RIGAUX – Yannick BRESOUS & Michel CAPON ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués titulaires.

Candidats au poste de suppléants : D.WILLEMANN – P.GOURLIN – JF CARBONNAUX.

Un seul tour de scrutin, après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15 - bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14 - majorité absolue : 8

ont obtenu :

- M.Jean-François CARBONNAUX : 14 voix M. Dominique WILLEMANN : 14 voix
M. Philippe GOURLIN : 10 voix M.Patrice VANDEROSIEREN : 2 voix

Ms. Jean-François CARBONNAUX – Dominique WILLEMANN & Philippe GOURLIN ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués suppléants.

SIVU DU PAYS HAMOIS.

2 titulaires & 2 suppléants.

Candidats au poste de titulaires : M.RIGAUX – M.CAPON.

Candidats au poste de suppléants : Y.BRESOUS – D.RIGOLIN.

Ont obtenu : Titulaires Suppléants

- M. Michel CAPON : 14 voix - M. Yannick BRESOUS : 14 voix
- M. Marc RIGAUX : 14 voix - M. Dominique RIGOLIN : 14 voix

Ms. Michel CAPON & Marc RIGAUX ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués titulaires & Ms. Yannick BRESOUS & Dominique RIGOLIN ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés délégués suppléants.

SIVOM DE LA REGION DE PERONNE.

1 titulaire & 1 suppléant.

Candidat au poste de titulaire : Elisabeth BOURSIN.

Candidat au poste de suppléant : Patrice VANDEROSIEREN.

Ont obtenu : Titulaire Suppléant :

- Mme Elisabeth BOURSIN : 15 voix - M. Patrice VANDEROSIEREN : 15 voix

Mme Elisabeth BOURSIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée titulaire & M. Patrice VANDEROSIEREN, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé délégué suppléant.

SIER ROISEL - HATTENCOURT.

2 titulaires & 2 suppléants.

Candidats au poste de titulaires : M.CAPON – P.VANDEROSIEREN.

Candidats au poste de suppléants : D.RIGOLIN – D.WILLEMANN.

Ont obtenu : Titulaires suppléants

- M. Michel CAPON : 15 voix - M. Dominique RIGOLIN : 15 voix
- M. Patrice VANDEROSIEREN : 15 voix - M. Dominique WILLEMANN : 15 voix

Ms Michel CAPON & Patrice VANDEROSIEREN ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués titulaires & Ms. Dominique RIGOLIN & Dominique WILLEMANN ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés délégués suppléants.

SISCO MONCHY-LAGACHE-TERTRY-DEVISE.

2 délégués.

Candidats: Marc RIGAUX & Joël HAPPE + *Mme Boursin*

Ont obtenu :

- M. Marc RIGAUX : 15 voix M. Joël HAPPE : 15 voix

Ms. Marc RIGAUX & Joël HAPPE ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués.

SYNDICAT D'AEP MONCHY-LAGACHE TERTRY.

3 délégués

Candidats: JF CARBONNAUX – M.CAPON – P.GOURLIN.

Ont obtenu :

- M. CARBONNAUX Jean- François : 15 voix - M. CAPON Michel : 15 voix M. GOURLIN Philippe : 15 voix

Ms. Jean-François CARBONNAUX – Michel CAPON & Philippe GOURLIN ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués.

AMEVA.

1 délégué

Candidat : Jean-François GOURDIN.

A obtenu :

- M. JF GOURDIN: 15 voix

M. Jean-François GOURDIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

CONSEILLER DEFENSE.

1 délégué

Candidat : Dominique WILLEMANN.

A obtenu :

- M. D.WILLEMANN : 15 voix

M. Dominique WILLEMANN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé conseiller défense.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

M. le Maire demande au conseil -en vertu de l'article L.123-6 du Code de l'action sociale- de fixer le nombre de membres qui le composera (pour MONCHY il y avait jusqu'à présent - en plus du Maire - 4 élus du conseil municipal et 4 personnes nommées par arrêté du Maire) .

Après délibération et vote le conseil décide par 15 voix pour de fixer à HUIT (8) le nombre de membres du CCAS pour cette mandature.

Sont candidats au sein du Conseil Municipal : Mmes Elisabeth BOURSIN – Christine CHASSAGNOUX –Maryse BOUTILLIER - M.Yannick BRESOUS

Ont obtenu :

Mme Elisabeth BOURSIN : 15 voix - Mme Christine CHASSAGNOUX : 15 voix

Mme Maryse BOUTILLIER: 15 voix - M. Yannick BRESOUS : 15 voix

Mmes Elisabeth BOURSIN – Christine CHASSAGNOUX – Maryse BOUTILLIER –M. Yannick BRESOUS ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés membres du CCAS.

Les quatre autres membres désignés par arrêté du Maire sont : Mmes Madeleine BOROWICKI – Nicole CHASSAGNOUX – Anne-Marie PIST et Séverine CARON.

5. COMMISSIONS COMMUNALES : conformément à l'article L.2121-22 du CGCT ,

M. le Maire demande au conseil de créer ces commissions d'instruction, d'en fixer le nombre et ensuite d'en désigner les membres. Il souhaite également intégrer à ces groupes de travail des personnes extérieures au conseil (candidats non élus ou habitants souhaitant s'investir dans la vie communale) .

M.CAPON souhaite qu'il soit proposé à Mme B DUPARCQ, en sa qualité de présidente de Familles Rurales et de responsable du CLSH et des Camps d'ados, d'intégrer la commission « jeunes ».

Après discussion, délibération et vote le conseil décide à l'unanimité la création des commissions suivantes :

URBANISME	ENVIRONNEMENT	FINANCES	JEUNES	BIBLIO-Médiat	Communication	FETES
10	9	9	7	5	5	Tous
E.BOURSIN	O.BLERIOT	Y.BRESOUS	O.BLERIOT	M.BOUTILLIER	M.CAPON	les conseillers
Y.BRESOUS	M.BOUTILLIER	M.CAPON	E.BOURSIN	Y.BRESOUS	C.CHASSAGNOUX	&
M.CAPON	JF GOURDIN	JF CARBONNAUX	Y.BRESOUS	J.HAPPE	D.WILLEMAN	Présidents
JF GOURDIN	J.HAPPE	C.CHASSAGNOUX	J.HAPPE	C.GOUPIL	L.ELOIRE	d'Associations
P.GOURLIN	P.LEVERT	P.GOURLIN	D.RIGOLIN	G.MAHY	G.MAHY	
D.RIGOLIN	P.VANDEROSIEREN	J.HAPPE	B.DUPARCQ			V.CAILLEUX
P.VANDEROSIEREN	R.BOURSIN	P.LEVERT	F.VANDEROSIEREN			S.CARON
D.WILLEMAN	V.CAILLEUX	D.RIGOLIN				F.VANDEROSIEREN
B.CARTON	B.CARTON	V.CAILLEUX				
F.VANDEROSIEREN						

QUESTIONS DIVERSES :

Yannick BRESOUS- Président du comité de Jumelage, remet à chaque membre du nouveau conseil une note personnelle, dans laquelle il exprime le souhait de la poursuite de l'œuvre accomplie, tout en redynamisant l'implication active de la réception de nos amis. Il confirme la venue de nos amis allemands de DUNZWEILER le week-end du 26 avril (environ 30 hôtes).

Un camp d'adolescents aura lieu également au mois de juillet (du 13 au 19 juillet) à destination de DUNZWEILER en collaboration avec Familles Rurales (environ 12 à 15 jeunes) Dossier en cours de préparation. Une réunion du comité de jumelage aura lieu au Foyer rural ce jeudi 3 avril à 20h30.

Levée de séance à 22h50, M. le Maire invite les nouveaux conseillers à prendre part au verre de l'amitié.

Résumé de la réunion du conseil municipal du 08 avril 2008.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : M. RIGAUX- E.BOURSIN – Y.BRESOUS – M.CAPON – D.RIGOLIN - O.BLERIOT- M.BOUTILLIER – C.CHASSAGNOUX – JF GOURDIN – P.GOURLIN – J.HAPPE – P.LEVERT – D.WILLEMAN.

Excusés avec procuration : P.VANDEROSIEREN & JF CARBONNAUX Secrétaire de séance : Y.BRESOUS.

M. le Maire informe le conseil qu'il y a lieu d'élire (conformément aux statuts de chaque organisme ou EPCI) des délégués complémentaires pour siéger au sein du SISCO MONCHY – TERTRY – DEVISE (1 titulaire en plus des 2 déjà nommés précédemment) et à l'AMEVA (1 suppléant) , car les nombres des délégués élus lors du vote du 28 mars 2008 étaient incorrects et les services de la Sous-Préfecture nous demandent d'annuler notre délibération pour ces deux organismes et de la refaire.

SYNDICAT SCOLAIRE DE MONCHY-LAGACHE –TERTRY - DEVISE

3 titulaires & 3 suppléants Un seul tour de scrutin, après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Ont obtenu : Titulaire supplémentaire : Mme Elisabeth BOURSIN : 15 voix, Pour rappel deux titulaires déjà élus le 28 mars 2008 : M.RIGAUX & J.HAPPE.

Suppléants - M.Yannick BRESOUS : 15 voix - M. Michel CAPON : 15 voix - M.Dominique WILLEMAN : 15 voix

Mme Elisabeth BOURSIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée titulaire et Ms Yannick BRESOUS – Michel CAPON & Dominique WILLEMAN . ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés délégués suppléants.

AMEVA

Un délégué titulaire et un délégué suppléant Un seul tour de scrutin, après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

A obtenu : M.Dominique RIGOLIN : 15 voix Pour rappel titulaire : JF GOURDIN.

M. Dominique RIGOLIN ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé délégué suppléant.

M. le Maire demande au conseil son accord pour l'informer de deux autres points urgents qu'il souhaite aborder ce soir , afin d'éviter d'avoir à reprogrammer une réunion cette semaine : désignation du vice- président de la commission. « environnement » et décision à prendre suite au projet de fermeture d'une classe à la prochaine rentrée suite à la suppression d'un poste.

DESIGNATION VICE-PRESIDENT COMMISSION PEUPLERAIE :

M.CRETE va venir jeudi effectuer la plantation des peupliers et il souhaite rencontrer le président ou le vice – président de cette commission .

M.RIGAUX demande à M.Philippe LEVERT si cette fonction l'intéresse étant bien au courant du sujet « peupleraie » ; mais il ne souhaite pas prendre cette fonction, Est élu vice président de la commission « environnement » : M. Jean- François GOURDIN

SUPPRESSION D'UN POSTE D'ENSEIGNANT ET FERMETURE D'UNE CLASSE :

M. le Maire donne lecture d'une lettre envoyée par Madame l'Inspectrice Départementale nous demandant de bien vouloir lui faire connaître avant le 18 avril 2008 la classe que le conseil souhaite voir fermer à la prochaine rentrée.

Tous les conseillers n'étant pas présents ce soir, une nouvelle réunion aura lieu samedi 12 avril matin à 10h pour débattre sur ce sujet. Levée de séance à 20h15.

Résumé de la réunion du conseil municipal du 12 avril 2008.

Étaient présents Mmes et Ms les conseillers municipaux : M. RIGAUX - E. BOURSIN – Y. BRESOUS – M. CAPON – D. RIGOLIN - O. BLERJOT- M. BOUTILLIER – JF GOURDIN – P. GOURLIN – J. HAPPE – P. LEVERT – P. VANDEROSIEREN - D. WILLEMANN

Absente excusée avec procuration : C. CHASSAGNOUX **Absent :** JF CARBONNAUX **Secrétaire de séance :** Y. BRESOUS

M. le Maire demande au conseil si quelqu'un a une remarque à faire concernant les deux précédents comptes - rendus de réunion (28 mars & 8 avril 2008) .

M. Philippe LEVERT demande qu'une modification soit apportée à celui du 8 avril en ce qui concerne la désignation du vice – président de la commission « environnement-peupleraie » ; à savoir : « il lui a été demandé s'il était candidat à ce poste non pas lors de cette réunion, mais avant » . Rectification apportée.

Aucune autre remarque n'étant formulée, les comptes-rendus sont approuvés.

FERMETURE D'UNE CLASSE AU SEIN DU REGROUPEMENT MONCHY/TERTRY/DEVISE:

M. Le Maire informe le conseil de la réception d'un courrier émanant de l'Inspection Académique Départementale, dans lequel notre avis est demandé sur une éventuelle fermeture de la classe de DEVISE à la prochaine rentrée scolaire. M. Grégory LABILLE – Conseiller Général- est venu en mairie jeudi rencontrer les maires des trois villages, M. HAPPE et des adjoints afin de trouver une solution pour empêcher cette fermeture.

Les parents vont également se mobiliser (pétition et manifestation prévue le 26 avril 2008)

Après avoir écouté les explications données par M. HAPPE – Directeur d'école- « Tous les mouvements de population ne sont pas encore connus et nous sommes en train de comptabiliser le plus finement possible nos effectifs ; d'ailleurs une tendance à la hausse pour la rentrée 2009 se dessine.

S'oppose à la mesure de fermeture de classe annoncée.

S'élève contre la décision arbitraire de fixer la limite de fermeture à 26 élèves qui entraînera pour notre Regroupement une dégradation des conditions d'accueil des élèves. Cette mesure annihile tous les efforts consentis pour se doter de l'école de qualité : la mise en œuvre d'un service de transport scolaire autonome, la création d'une cantine avec garderie et encore plus récemment la mise en place d'une passerelle pour répondre à des impératifs de sécurité.

Cette mesure est contraire au projet du Conseil de faire de notre village un pôle attractif à l'Est du département dans une zone rurale peu favorisée.

Des jeunes ménages viennent s'installer et souhaitent scolariser leurs enfants dans les meilleures conditions, la dégradation des conditions d'accueil empêche la scolarisation des enfants de 2 ans et même repousse, pour ceux nés en début d'année, l'entrée en maternelle à l'âge de 3 ans et demi ».

le conseil à l'unanimité, juge inopportune et prématurée la délibération sur une éventuelle fermeture de classe.

Il rejette la mesure annoncée, compte tenu de tous ces éléments.

MATERIEL INFORMATIQUE : M. le Maire informe le conseil que l'imprimante du secrétariat est tombée en panne cette semaine.

Et que suite à un audit de Michel Capon sur le poste de travail du secrétariat de mairie, il y a lieu de procéder à une amélioration de ses conditions de travail.

M. Michel CAPON explique les deux axes de progrès retenus :

Un axe pour le matériel (acheté en 2004), achat de deux barrettes mémoire de 1Go, 400Mhz chacune, d'un écran plat de 19 pouces (5ms, DVI/VGA) et d'une imprimante laser noir et blanc, 27 pages/minute.

Société retenue Sanatec Péronne (coût total 720€ HT).

Un axe logiciel, abandon de la version DOS du logiciel Logicom (outils intégrés d'une gestion communale) pour la version sous Windows plus performante et conviviale.

Une présentation de ce logiciel a été faite par M. CHOPIN de la société LOGICOM en mairie le vendredi 11 avril 2008, afin de bien vérifier son adéquation à nos besoins. (coût TTC 399.94€).

A noter aussi que l'implantation de ce nouveau logiciel ne pouvait pas se faire sans les modifications du matériel citées précédemment. Obligation aussi pour la commune de Devise hébergée sur notre système par une convention informatique, de migrer sur cette nouvelle version.

BUREAU DU SYNDICAT D'A.E.P. MONCHY – TERTRY : M. le Maire informe le conseil que l'élection du nouveau bureau du syndicat d'alimentation en eau potable a eu lieu ce jeudi 10 avril et que le nouveau Président est M. Jean – François CARBONNAUX (délégué de MONCHY); le vice-Président est M. André THIRARD(délégué de TERTRY).

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS HAMOIS : M. le Maire informe le conseil qu'une réunion a lieu ce lundi 14 avril en CCPH pour procéder à l'élection du Président et des vice – présidents . Il a rencontré, avec certains adjoints, M. BONEF – Maire de HAM et Président actuel de la CCPH vendredi , ainsi que Mme BREHANT – Secrétaire Générale de la CCPH- afin de faire connaissance et d'obtenir des précisions sur les travaux pris en charge par la CCPH pour cette année . Le bureau d'études BOVARY chargé de la maîtrise d'œuvre prendra contact avec nous prochainement.

PLANTATION PEUPLERAIE : Marc RIGAUX - Jean-François GOURDIN & Olivier BLERJOT ont rencontré jeudi 10/4 M. CRETE qui va procéder à partir du lundi 14 à la plantation des peupliers. Il y aura également des arbres à remplacer dans d'autres parcelles rue de l'étang et de DEVISE (arbres abîmés).

JUMELAGE MONCHY – DUNZWEILER : M. BRESOUS informe le conseil de l'annulation de la cérémonie d'échange prévue le week-end des 26/27 avril 2008 à MONCHY (faute de participants). Rencontre reportée peut-être en septembre ou en octobre (à revoir).

Fin de séance à 10h45.

Prochaine réunion fixée au Mardi 22 avril en présence de Mme LIEURE – Trésorière Municipale, vote du budget.